

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau et du Comité.
Ce recueil n°15 concerne les décisions prises par le Comité syndical lors de ses réunions des 23 novembre 2004 et 6 avril 2005 ainsi que les délibérations du Bureau syndical lors de ses réunions des 26 juillet, 11 octobre 2004 et 3 mars 2005.
Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 26 JUILLET 2004**DELIBERATION N° 1 : Participations financières du SIED 70 – cas particuliers**

Le Bureau décide de participer aux travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, d'une part, au lieudit « La Marceline » à VOIVRE (LA) et fixe le taux de participation du SIED 70 à 25 %, et d'autre part aux abords d'un gîte rural à BEULOTTE-SAINT-LAURENT au taux de 20 %.

Le Bureau décide de ne pas participer aux travaux d'extension de réseau concédé d'électricité pour des sites SFR à MAGNY-VERNOIS et NEUREY-EN-VAUX.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Les travaux programmés comprennent 15 extensions à CHARIEZ, CINTREY, DAMPIERRE-SUR-SALON, FRAMONT, GENEVREY, GY, LOULANS-VERCHAMPS, NEUVILLE-LES-LURE (LA), PONTCEY, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-GERMAIN, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VAROGNE, VAUCHOUX, VAUVILLERS, ainsi que 2 renforcements à MONTBOZON et PONT-DE-PLANCHES (LE).

Les travaux au coup par coup concernent 8 extensions à AUXON, BATTRANS, CHARCENNE, FOUGEROLLES, NOROY-LE-BOURG, SAULX, SENARGENT-MIGNAFANS et VY-LE-FERROUX.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à CORBENAY et TAVEY.

DELIBERATION N° 4 : Programme départemental

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité à SERVANCE sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale.

DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Les travaux programmés sur le réseau de distribution publique d'électricité concernent 8 extensions à ARC-LES-GRAY, ECHENOZ-LA-MELINE, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, MAGNY-VERNOIS, MONTARLOT-LES-RIOZ, NAVENNE, NEUREY-EN-VAUX et PLAINEMONT. Les travaux sur les installations communales d'éclairage public consistent en 11 extensions à CHARCENNE, CINTREY, CORBENAY, FOUGEROLLES, GENEVREY, GY, HERICOURT, NOROY-LE-BOURG, SAINT-GERMAIN, TAVEY et TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, et 5 renforcements à ARC-LES-GRAY, COLOMBIER, ECHENOZ-LA-MELINE, PESMES et PONT-DE-PLANCHES (LE). On dénombre également 11 opérations de génie civil de télécommunications à CHARIEZ, CORBENAY, GENEVREY, GY, NEUVILLE-LES-LURE (LA), PONT-DE-PLANCHES (LE), SAINT-BARTHELEMY, TAVEY, VAROGNE, VAUCHOUX et VAUVILLERS.

B) Travaux au coup par coup :

4 extensions du réseau concédé d'électricité ont été engagées à CITERS, NEUVILLE-LES-CROMARY, PORT-SUR-SAONE et SAULNOT, et 6 opérations sur des installations communales d'éclairage public à ARC-LES-GRAY, LURE, MAGNY-VERNOIS, PORT-SUR-SAONE, SENARGENT-MIGNAFANS et VERNON-SUR-MANCE ainsi que 3 réalisations de génie civil de télécommunications à AUXON, BREUREY-LES-FAVERNEY et SENARGENT-MIGNAFANS.

DELIBERATION N° 6 : Les commandes du syndicat

Le Bureau syndical confirme, d'une part, que les travaux d'électrification, de câblage et d'installation de matériel d'éclairage public et de génie civil de télécommunications seront réalisés dans le cadre de marchés à bons de commande après appel d'offres et, d'autre part, que le SIED 70 se chargera de la fourniture aux entreprises des matériels d'éclairage public choisis par les communes.

Le Bureau syndical décide que les fournitures -dont celles relatives au matériel d'éclairage public (candélabres et luminaires) - et les services (entretien, assurances...) prévus au budget, sont commandés selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics, lorsque leur montant est inférieur à 230 000 euros.

Le Bureau syndical précise que pour les fournitures et les services dont le montant sera inférieur à 90 000 euros, feront l'objet de « publicité adaptée » dans la presse locale. Lorsque le montant de l'opération sera supérieur à 90 000 euros et jusqu'à 230 000 euros, l'avis spécifique à cette opération de fourniture sera publié au BOAMP.

DELIBERATION N° 7 : Dévolution des travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de télécommunications

Le Bureau syndical décide du lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de marchés à bons de commande pour les travaux d'investissement du syndicat sur le réseau syndical d'électricité et sur des installations communales d'éclairage public ou de génie civil de télécommunications, fixe la durée des marchés à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2005, et décide que ces marchés prévoient 7 lots géographiques.

Le Bureau syndical décide, en application du III de l'article 27 du code des marchés publics, de créer 4 autres lots pour des prestations accessoires confiées à d'autres entreprises.

Le Bureau syndical adopte le dossier de consultation des entreprises et désigne Monsieur le Président du SIED 70 comme personne responsable du marché.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2004**DELIBERATION N° 1 : Participations financières du SIED 70**

I/ Au titre des participations pour les travaux d'aménagement esthétique des réseaux du programme syndical A8, le Bureau décide d'inscrire l'opération « Chemin d'Autrey » à ARC-LES-GRAY, de programmer les travaux de la rue du Moulin à ROYE, et accepte l'inscription de l'opération rue de la Gendarmerie à ARC-LES-GRAY pour le programme 2005.

II/ Le Bureau décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour le site SFR à GERMIGNY.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Les travaux programmés comprennent 16 extensions à AUTREY-LE-VAY, AUXON-LES-VESOUL, BASSIGNEY, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, CERRE-LES-NOROY, CITERS, COLOMBE-LES-VESOUL, FOUCHECOURT, FOUGEROLLES, FREDERIC-FONTAINE, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, LANTERNE-ET-LES-ARMONTS (LA), MAGNY-VERNOIS, MAILLONCOURT-CHARETTE, MAILLEY-ET-CHAZELOT et PLANCHER-BAS, ainsi que 6 renforcements à BAY, CHENEVREY-ET-MOROGNE, FOUGEROLLES, LIEVANS, MAGNIVRAY et SERVANCE.

Les travaux au coup par coup concernent 8 extensions à AVRIGNEY-ET-VIREY, CHALONVILLARS, CHARCENNE, CHARGEY-LES-GRAY, MENOUX, OYRIERES, SAINT-GERMAIN et VELLEFREY-ET-VELLEFRANGÉ.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à BREUREY-LES-FAVERNEY et VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA).

DELIBERATION N° 4 : Programme syndical de travaux

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 6 extensions sont programmées à ARC-LES-GRAY, BREVILLIERS, FROTEY-LES-VESOUL, HERICOURT, ROYE et SAULNOT. Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 14 extensions à BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, BREUREY-LES-FAVERNEY, BREVILLIERS, COLOMBE-LES-VESOUL, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, FROTEY-LES-VESOUL, HERICOURT, MAGNY-VERNOIS, MONTAGNE (LA), SAINT-GERMAIN, SAULNOT et VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA) auxquels s'ajoutent les travaux de renforcement à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT et à SELLES. On dénombre également 8 opérations de génie civil de télécommunications à AUXON, BREUREY-LES-FAVERNEY, BREVILLIERS, COLOMBE-LES-VESOUL, FOUCHECOURT, ROYE, SAULNOT et VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA).

B) Travaux au coup-par-coup :

Une extension du réseau concédé d'électricité a été engagée à NAVENNE et 4 extensions des installations communales d'éclairage public à CHARGEY-LES-GRAY, LAVONCOURT, VELLEFREY-ET-VELLEFRANGÉ et ROYE ainsi que 3 réalisations de génie civil de télécommunications à AVRIGNEY-ET-VIREY, CHARCENNE et NAVENNE.

DELIBERATION N° 5 : Appel d'Offres du 1^{er} octobre 2004

Le Bureau décide d'approuver la décision de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 7 octobre 2004 et qui a déclaré l'appel d'offres infructueux pour l'ensemble des 7 lots et a décidé de recourir à la procédure de marchés négociés.

DELIBERATION N° 6 : Ligne de trésorerie

Le Bureau reconduit la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.

DELIBERATION N° 7 : Budget supplémentaire 2004

Le Bureau prend acte du projet de budget supplémentaire 2004 qui sera présenté au Comité syndical lors de sa prochaine réunion.

DELIBERATION N° 8 : Préparation des orientations du budget 2005

Le Bureau adopte le projet d'enveloppe financière des investissements 2005, basé sur un volume de travaux estimé à environ 10,4 millions d'euros et approuve le projet d'orientations budgétaires.

DELIBERATION N° 9 : Modification du calcul des indemnités des élus intercommunaux

Le Bureau prend acte de la modification concernant le calcul des indemnités versées par le SIED 70.

COMITE SYNDICAL : SÉANCES DES 6 ET 23 NOVEMBRE 2004**DÉLIBÉRATION N° 1 : Extension du périmètre syndical**

Le Comité syndical décide de l'adhésion de la commune de VOLON.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Budget supplémentaire 2004

Le Comité syndical adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2004 tel qu'il est résumé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CH	DEPENSES	Montant en euros	CH	RECETTES	Montant en euros
11	Charges à caractère général	2 040	77	Produits exceptionnels	2 900
14	Atténuation de produits	530	72	Travaux en régie	340 600
65	Autres charges gestion courante	35 800			
66	Charges financières	20			
67	Charges exceptionnelles	2 900			
23	Virement à la section d'investissement	403 760	002	Excédent antérieur reporté	340 950
Total section		445 050	Total section		684 450
SECTION D'INVESTISSEMENT					
CH	DEPENSES	Montant en euros	CH	RECETTES	Montant en euros
13	Subventions d'investissement reçues	47 290	10	Dotations, fonds divers et réserves	757 000
21	Immobilisations corporelles	10 140	13	Subventions d'investissement reçues	1 370 400
23	Immobilisations en cours	2 020 000	27	Autres immobilisations financières	300 300
27	Autres immobilisations financières	300 300	45	Opérations pour compte de tiers	1 400 000
45	Opérations pour compte de tiers	1 400 000	21	Immobilisations corporelles	10 210
28	Amortissement des immobilisations	10 140	23	Immobilisations en cours	300 300
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	757 000	19	Diff. sur réalisations d'immobilisation	2 900
				Virement de la section d'investissement	403 760
Total section		4 544 870	Total section		4 544 870

DELIBERATION N° 3 : Orientations générales du budget 2005

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations générales proposées par Monsieur le Président pour le budget 2005.

DELIBERATION N° 4 : Evolution des statuts du SIED 70

Le Comité syndical adopte les dispositions de modification des statuts concernant les compétences optionnelles « gaz », « énergies renouvelables » et relatives à la mission de coordination de groupements de commandes et adopte la modification du texte des statuts qui en découle.

DELIBERATION N° 1 : Participations financières du SIED 70 aux travaux

Le Bureau syndical adopte les dispositions proposées concernant les participations financières du SIED 70 selon le tableau annexé à la délibération n°1 du Bureau syndical du 3 mars 2005 ci-dessous :

Participations financières du SIED 70 sur les travaux d'investissement réalisés sur les réseaux syndicaux d'électricité (1) et les installations communales d'éclairage public (2)

Conditions cumulatives		Participations financières du SIED 70 en pourcentage de l'assiette subventionnable (3)		
Effort fiscal (EF) des communes	Pour les communes rurales (4) : perception de la taxe sur l'électricité	Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité:		Travaux d'éclairage public dont le montant total mandaté est > à 1 500 € (6)
		Programme syndical A8 d'amélioration esthétique du réseau publique d'électricité (5)	Autres travaux	
EF > 0,60	non	45%	25%	12%
0,45 < EF ≤ 0,60	non	42%	20%	8%
EF ≤ 0,45	oui	40%	15%	6%

- (1) Sauf pour les extensions nécessaires à l'électrification d'installations techniques autres que communales ou intercommunales et les aménagements esthétiques dont le demandeur n'est pas une collectivité territoriale où les taux de participation du SIED 70 sont fixés au cas par cas par le Bureau syndical.
- (2) Seuls sont subventionnables les travaux relatifs au développement et au renouvellement :
 - des installations d'éclairage et de signalisation des voies publiques (y compris les changements d'accessoires faisant suite à une amélioration technique) et l'éclairage des mobiliers urbains dès lors qu'il fonctionne dans des conditions similaires à celles de l'éclairage public,
 - des illuminations temporaires ou permanentes des voies et monuments.
- (3) L'assiette de la participation du SIED 70 est égale au montant total hors taxes des travaux restant normalement à la charge des demandeurs, c'est à dire déductions faites des subventions (Fonds européens, Fonds d'amortissement des charges d'électrification, Fonds d'intervention pour l'aménagement esthétique des réseaux électriques, Région, Département, concessionnaires,...).
- (4) Communes dont la population agglomérée est inférieure à 2 000 habitants ou communes bénéficiant du FACE dont la population est supérieure à 2 000 habitants.
- (5) Travaux financés dans le cadre des articles 8 des contrats de concession signés entre le SIED 70 et, d'une part, EDF le 30 novembre 1995 et, d'autre part, la SCICAE le 10 décembre 1996. Le programme annuel sera déterminé en fonction des montants subventionnables, avec un seul dossier par commune (sauf insuffisance des demandes), au fur et à mesure des confirmations des accords d'engagement financier des demandeurs.
- (6) Le taux est de 0 % pour tous les travaux dont le montant total mandaté est inférieur ou égal à 1 500 €. La participation du SIED 70 est augmentée pour cette catégorie travaux de l'intégralité des frais internes de ma prise d'œuvre définis à la délibération n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.

DELIBERATION N° 2 : Participations financières du SIED 70 – cas particuliers

Le Bureau fixe à 25 % l'aide du syndicat pour les travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité projetés aux abords du château à SAINT-LOUP-NANTOUARD et décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour un site SFR à MAILLEY-ET-CHAZELOT.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Les travaux programmés comprennent 9 extensions à BOUHANS-LES-MONTBOZON, BRUYERE (LA), DEMIE (LA), FRESSE, MONTBOZON, NOIDANS-LE-FERROUX, SAULNOT, SERVANCE et TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, ainsi qu'un renforcement à CLAIREGOUTTE.

Les travaux au coup par coup concernent 12 extensions à BUCEY-LES-TRAVES, CHAPPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA), IGNY, MONTAGNEY, PREIGNEY, RECOLOGNE, ROCHE-ET-RAUCOURT, SECENANS, SERVANCE, VELLOREILLE-LES-CHOYE, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VILLEPAROIS ainsi qu'un renforcement à BOULOT.

DÉLIBÉRATION N° 4 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à CHALONVILLARS, FERRIERES-LES-SCEY, FONDREMAND, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, LAVONCOURT, MELISEY, VILLERS-LE-SEC et VOUEHENANS, ainsi qu'un dossier au coup par coup à VILLERSEXEL.

DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 5 extensions sont programmées à ARC-LES-GRAY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, HERICOURT, NAVENNE et PORT-SUR-SAONE. Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 11 extensions à ARC-LES-GRAY, FERRIERES-LES-SCEY, FONDREMAND, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FROIDETERRE, LAVONCOURT, HERICOURT, MELISEY, POMOY, PORT-SUR-SAONE et VOUEHENANS auxquels s'ajoutent les travaux de renforcement à DEMIE (LA), MIELLIN, NOROY-LE-BOURG, RUHANS et VOUEHENANS. On dénombre également 11 opérations de génie civil de télécommunications à ARC-LES-GRAY, BOUHANS-LES-MONTBOZON, DEMIE (LA), FERRIERES-LES-SCEY, FONDREMAND, LAVONCOURT, MELISEY, MONTBOZON, NOIDANS-LE-FERROUX, SERVANCE et VOUEHENANS.

B) Travaux au coup-par-coup :

4 extensions du réseau concédé d'électricité ont été engagées à MOIMAY, SAINT-GERMAIN, TRAVES et VAIVRE-ET-MONTOILLE, 7 extensions des installations communales d'éclairage public à BUCEY-LES-GY, FROTEY-LES-VESOUL, PROVENCHERE, RECOLOGNE, ROCHE-ET-RAUCOURT, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VILLERSEXEL et 4 renforcements à CHENEVREY-ET-MOROGNE, CORNOT, QUINCEY et RIOZ, ainsi que 6 réalisations de génie civil de télécommunications à MONTAGNEY, SERVANCE, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VELLOREILLE-LES-CHOYES, VILLEPAROIS et VILLERSEXEL.

DELIBERATION N° 6 : Titres de repas pour le personnel

Par analogie aux avantages accordés par certaines collectivités et pour favoriser sa politique sociale, le Bureau décide de l'instauration de titres de repas pour les agents du syndicat.

DELIBERATION N° 7 : Transaction SIED 70/EDF

En vue de négocier l'ensemble des litiges existants entre EDF et le syndicat, le Bureau émet un avis favorable à la transaction envisagée dans les conditions du projet de protocole transactionnel validé par les avocats des 2 parties, et charge Monsieur le Président de le présenter au prochain Comité syndical.

DELIBERATION N° 8 : Enveloppe financière des travaux 2005

Le Bureau adopte l'enveloppe financière des investissements 2005, basée sur un volume de travaux estimé à environ 10,4 millions d'euros à réaliser sur les réseaux concédés d'électricité, les installations communales d'éclairage public et le génie civil de télécommunications.

DELIBERATION N° 9 : Indemnité de conseil du Receveur

Le Bureau fixe à 50 % du montant minimum l'indemnité à verser au Receveur syndical au titre de l'année 2004, et précise que ce même taux de 50 % sera appliqué, sauf délibération contraire, jusqu'au terme de son mandat.

DELIBERATION N° 10 : Recrutement du responsable du service « énergies renouvelables »

Suite à la modification statutaire approuvée par 98,5 % du nombre des communes adhérentes au syndicat, le Bureau approuve la création d'un poste d'ingénieur territorial, à temps plein, et charge Monsieur le Président de ce recrutement.

DELIBERATION N° 11 : Projet de budget primitif principal de l'exercice 2005

Le Bureau syndical adopte le projet de budget primitif principal 2005 à présenter au prochain Comité syndical.

DELIBERATION N° 12 : Projet de budget primitif annexe « énergies renouvelables » de l'exercice 2005

Le Bureau syndical adopte le projet de budget primitif annexe « énergies renouvelables » 2005 à présenter au prochain Comité syndical.

DELIBERATION N° 13 : Journée solidarité

Concernant la journée solidarité, le Bureau adopte les dispositions retenues par les agents et validées par le Comité technique paritaire de la fonction territoriales de la Haute-Saône et précise que cette décision sera reconduite d'année en année jusqu'à ce qu'une éventuelle modification intervienne.

COMITE SYNDICAL : SÉANCES DES 23 MARS ET 6 AVRIL 2005**DÉLIBÉRATION N° 1 : Extension du périmètre syndical**

Le Comité syndical décide de l'adhésion de la commune de CHAMPLITTE.

DELIBERATION N° 2 : compte administratif 2004

Le Comité syndical arrête le compte administratif 2004 qui peut se résumer comme suit :

LIBELLE	DEPENSES en euros	RECETTES en euros
Section de fonctionnement	864 872,18	1 940 724,99
Section d'investissement	10 572 270,58	10 178 231,14
TOTAUX	11 437 142,76	12 118 956,13

DELIBERATION N° 3 : Compte de gestion 2004

Le Comité syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N° 4 - OBJET : Reprise des résultats de l'exercice 2004

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice 2004 comme suit : 394 039,44 € pour les besoins de financement en investissement, 681 813,37 € en excédent de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION N° 5 : Transaction SIED 70/EDF

Après que le Président ait rappelé les litiges apparus avec EDF, le Comité syndical accepte la transaction et charge le Président de signer le protocole entre EDF et le Syndicat.

DELIBERATION N° 6 : Budget primitif principal 2005

Le Comité syndical adopte le budget primitif principal 2005 voté par nature, tel qu'il est résumé ci-dessous, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2006 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2005, si nécessaire avant le vote du budget de 2006:

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CH	DEPENSES	Montant en euros	CH	RECETTES	Montant en euros
11	Charges à caractère général	141 400	70	Vente de produits	10 000
12	Charges de personnel	342 230	72	Travaux en régie	966 200
22	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000	75	Autres produits gestion courante	973 700
65	Autres charges de gestion courante	455 100	77	Produits exceptionnels	66 350
66	Charges financières	32 000	13	Atténuation de charges	9 000
67	Charges exceptionnelles	399 600			
68	Dotations aux amortissements	51 500	02	Excédent antérieur reporté	682 00
23	Virement à la section d'investissement	796 300			
	Total section	2 233 130		Total section	2 707 250
SECTION D'INVESTISSEMENT					
CH	DEPENSES	Montant en euros	CH	RECETTES	Montant en euros
13	Subventions d'investissement	100 000	13	Subventions d'investissement	5 079 700
16	Remboursement d'emprunts	21 500	10	Dotations, fonds divers et réserves	442 600
21	Immobilisations corporelles	50 000			
	Opérations d'équipement	6 900 000	27	Autres immobilisations financières	1 125 600
27	Autres immobilisations financières	1 025 600	45	Opérations pour compte de tiers	3 500 000
28	Amortissement des immobilisations	6 040	21	Immobilisations corporelles	7 640
45	Opérations pour compte de tiers	3 500 000	23	Immobilisations en cours	1 025 600
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations	800	28	Amortissement des immobilisations	51 500
20	Dépenses imprévues d'investissement	30 000	21	Virement de la section de fonctionnement	796 300
	Déficit antérieur reporté	395 000			
	Total section	12 028 940		Total section	12 028 940

DELIBERATION N° 7 : Budget primitif annexe « énergies renouvelables » 2005

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2005 voté par nature, tel qu'il est résumé ci-dessous et précise que les crédits sont votés par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CH	DEPENSES	Montant en euros	CH	RECETTES	Montant en euros
11	Charges à caractère général	4 000	13	Atténuations de charges	33 448
12	Charges de personnel et frais assimilés	41 810	75	Autres produits de gestion courante	325
23	Virement à la section d'investissement	21 000	77	Produits exceptionnels	50 000
	Total section	66 810		Total section	83 773
SECTION D'INVESTISSEMENT					
CH	DEPENSES	Montant en euros	CH	RECETTES	Montant en euros
21	Immobilisations corporelles	19 500	01	Virement à la section d'investissement	21 000
20	Dépenses imprévues d'investissement	1 500			
	Total section	21 000		Total section	21 000

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille

☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : sied70@wanadoo.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité